

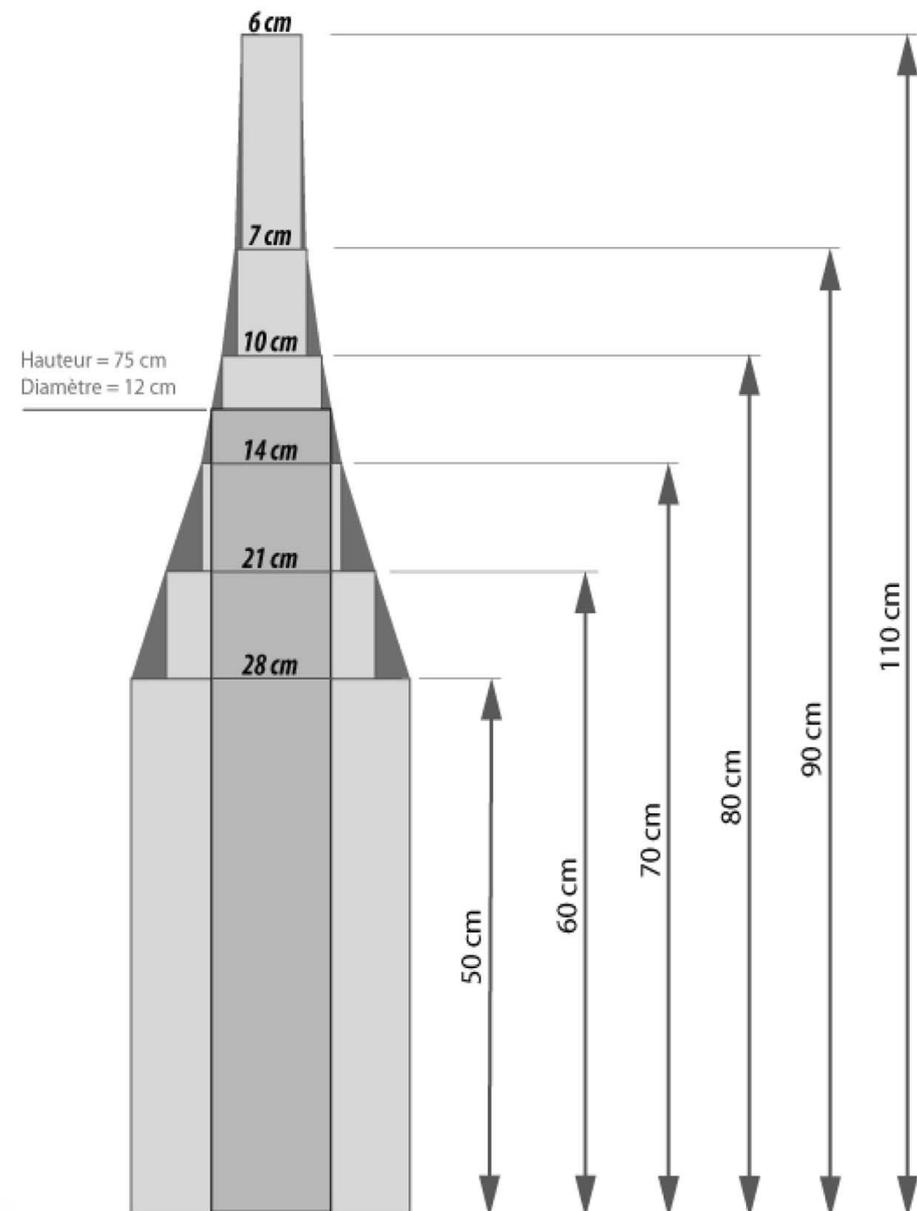
# ACTUALITES

- L'abaque de détection des obstacles bas
- « Les locaux des professionnels de santé : réussir son accessibilité »
- « Mise en accessibilité des mairies : quelle stratégie globale adopter ? »
- « Concevoir une voirie accessible à tous »
- Circulaire du 3/01/13
- Recueil Belles Pratiques 2013

# ABAQUE DE DÉTECTION DES OBSTACLE BAS

Nouvel arrêté du 18 septembre 2012 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics relatif à :

« l'abaque de détection des obstacles bas »



# LOCAUX DES PROFESSIONNELLS DE SANTE



Le ministère de l'Écologie du développement durable et de l'énergie avec le Ministère de la Santé propose un nouveau guide

« les locaux des professionnels de santé : réussir son accessibilité »

Ce guide s'attache à développer les principales règles retenues pour faciliter les déplacements des personnes handicapées et leur accès aux prestations. Il traite également des différentes questions administratives que peuvent se poser les professionnels de santé, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

# MISE EN ACCESSIBILITE DES MAIRIES



Afin d'aider les communes à adapter leur mairie, le Certu, et l'association des maires de France (AMF) ont élaboré un mode d'emploi mis à disposition des acteurs publics.

« **Mise en accessibilité des mairies** : **quelle stratégie globale adopter ?** » présente les éléments relatifs à :

- ◆ l'indispensable réflexion préalable à la mise en accessibilité
- ◆ les différentes stratégies permettant d'améliorer la fonctionnalité des lieux et d'apporter une meilleure qualité d'usage pour tous, usagers et employés
- ◆ les différents maillons de l'accessibilité à examiner (accueil, signalétique, stationnement, etc.)
- ◆ les financements mobilisables et les actions de formation, de communication, d'évaluation... accompagnant les travaux d'accessibilité

## VOIRIE ACCESSIBLE

Afin d'aider les élus qui souhaitent inscrire leur action dans la création d'une ville accueillante pour tous et les services techniques des collectivités locales qui conçoivent et suivent les travaux sur l'espace public, le ministère du développement durable a élaboré le guide « Concevoir une voirie accessible pour tous ».

- ◆ Il rappelle, pour les différents cas de figure, les grands principes d'accessibilité inscrits dans la réglementation et il propose des conseils et des recommandations.
- ◆ Il présente des principes d'aménagement qui, intégrés dès l'amont et la conception, permettent de construire à moindre coût des espaces publics plus faciles à vivre pour toutes et tous



## CIRCULAIRE DU 3 JANVIER 2013

- La circulaire du 3/01/13 relative à l'accessibilité des personnes handicapées vise 4 objectifs :
  - ◆ Achever la phase de programmation et de planification (SDA et PAVE)
  - ◆ Améliorer les procédures (CCDSA et procédures administratives d'autorisation de travaux)
  - ◆ Dresser un état des lieux de la mise en accessibilité (atlas des démarches d'accessibilité et niveau d'accessibilité des bâtiments de l'Etat, du CG, des EPCI et communes de plus de 5000 hab.)
  - ◆ Accompagner la mise en conformité (DETR et informations auprès des acteurs de l'accessibilité)

# RBPBU 2013



## Recueil des Belles Pratiques et Bons Usages

en matière d'accessibilité de la cité 2013 : lancement d'un appel à projets pour valoriser deux types de réalisations :

- ◆ « Des petits plus qui facilitent la vie de tous » : solutions qui à faible coût ont un impact fort sur la qualité de vie et permettent de mieux vivre dans son logement, de se déplacer avec facilité ou de mieux accéder aux services dans les ERP
- ◆ Des réponses innovantes au niveau local pour permettre à une personne en situation de handicap de se déplacer sur tout l'ensemble d'un territoire
- ◆ Dépôt des dossiers entre le 15 mars et le 31 mai 2013
- ◆ Les dossiers lauréats alimenteront le Centre de ressources de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle

## MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour plus de renseignements  
Direction départementale des territoires

SPAU / BADS

Boulevard de France

91012 EVRY cedex

01 60 76 33 52 (ou 33 74)

[ddt-accessibilite@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-accessibilite@essonne.gouv.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

(rubrique accessibilité)

